

Montréal, le 5 janvier 2026

Envoi électronique
(benoit.dagenais@montreal.ca)

Monsieur Benoit Dagenais
Directeur général de la Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, 1^{er} étage
Bureau 108
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Déclaration publique de projet – Prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal

Secteur : Futur poste de redressement (PR) Jean-Brillant

Interventions : Excavation, bétonnage, construction, abattage d'arbre, aménagement paysager et lotissement

Monsieur Dagenais,

Conformément à la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure* (« **LACPI** »), nous avons transmis un Avis de projet, le 1^{er} décembre 2025, dans le cadre de la réalisation du Projet ligne bleue (« **PLB** »), plus spécifiquement pour le secteur CIUSSS/Jean-Brillant, lequel sera situé sur la rue Jean-Brillant (près de l'avenue Victoria), dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce. Le site et les interventions visés par le présent Avis de projet sont plus amplement décrits ci-dessous.

Suivant l'Avis de non-conformité, daté du 4 décembre 2025, reçu par la STM le 4 décembre 2025 de l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et considérant que celui-ci n'a pas délivré les autorisations nécessaires à la réalisation du PLB, la STM vous notifie une Déclaration publique de projet en vertu de l'article 64 de la LACPI.

Description du PLB

Le PLB s'étendra sur une longueur de tunnel d'environ 6,2 km et comprendra la construction de cinq (5) stations de métro à l'est de la station Saint-Michel, soit les stations Pie-IX, Viau, Lacordaire, Langelier et Anjou (noms temporaires des stations), ainsi que la construction de deux (2) terminus d'autobus, sept (7) structures auxiliaires, un (1) poste de district, un (1) centre de service, un (1) garage de métro et trois (3) poste de redressement.

Secteur futur poste de redressement (PR) Jean-Brillant : site et interventions visés par la présente Déclaration publique de projet

Le site visé concerne les lots (ou parties des lots) 2 944 810, 2 652 264 et 2 650 679 du cadastre du Québec et servira à la construction du futur poste de redressement (PR) Jean-Brillant. Les interventions projetées portent sur l'excavation, bétonnage, construction, abattage d'arbre, aménagement paysager et lotissement.

La date envisagée pour le début des travaux est prévue en 2027.

Avis de non-conformité

L'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a fait part à la STM qu'il ne pouvait émettre les autorisations demandées conformément à la réglementation en vigueur, en raison de non-conformités en regard des dispositions suivantes :

- Règlements de lotissement (RCA24 17404) – article 8;
- Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) – article 34;
- Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (RCA 22 17368) – article 35;
- Règlement d'urbanisme (01-276) – articles 9, 40, 50, 88, 123 et 386.2;
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 17379) – articles 1 et 6;
- Règlement sur les clôtures et les haies (c. C-5) – articles 6 et 15.

Information complémentaire

Conformément aux dispositions prévues à la LACPI, la Ville de Montréal doit publier la Déclaration publique de projet par tout moyen qu'elle juge approprié.

Nous demeurons disponibles pour toute question. À cet effet, madame Liliane Cardinal, directrice de projets – Interfaces municipales, peut être jointe à l'adresse suivante : liliane.cardinal.1@stm.info.

Veuillez agréer, Monsieur Dagenais, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maha Clour
Directrice de projets exécutive – Projet ligne bleue
514 350-0800, poste 85235
maha.clour@stm.info

Cc : Mme Marie-Claude Léonard, directrice générale de la Société de transport de Montréal
M. Massimo Iezzoni, directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal
Mme Julie Faraldo-Boulet – secrétaire d'arrondissement
Gestion documentaire PLB – Ville de Montréal